

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de WERENTZHOUSE est convoqué le 29 août 2022 pour lundi le 5 septembre 2022 à 19 h 30 à la mairie de Werentzhouse, en application de l'article L2541-2 et suivants du CGCT.

Ordre du jour suivant la convocation : approbation du compte-rendu du 4.07.2022 ---- **affaires financières** : affaires financières diverses ; logement communal : résiliation de bail ; délégations exercées par le maire ---- **affaires domaniales** : affaires foncières ; investissements : programmes en cours ou à engager (aire de loisirs : attribution des marchés de travaux ; autres programmes) --- **affaires générales** : compte-rendu des délégués et commissions ; Communauté de Communes Sundgau : mutualisation signalisation horizontale ---- **Urbanisme, DIA et communications diverses** : situation financière ; urbanisme - demandes d'autorisation d'urbanisme déposées et délivrées ; communications diverses ---- interventions des conseillers municipaux

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. GUTZWILLER Eric, Maire, Mme MANGOLD Karine, 2^{ème} adjointe, M. CHONG KEE Sténio, 3^{ème} adjoint, M. MATHIOT Denis, 4^{ème} adjoint, M. BILGER Christophe, M. LE FAVI Mario, Mme LACHAT Claudia, Mme MULLER Sylvie.

Absents excusés : Mme ANTHONY Audrey (procuration donnée à Mme LACHAT Claudia) ; Mme KLOPFENSTEIN Nicole (procuration donnée à M. Eric GUTZWILLER) ; Mme MONA Brigitte (procuration donnée à Mme MANGOLD Karine) ; M. THEURILLAT Jonathan (sans procuration) ; M. WOLF Hubert, 1^{er} adjoint (procuration donnée à M. MATHIOT Denis).

Absents non excusés : M. IDRIS Grégory, M. LAMY Julien

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de quinze. Le quorum est atteint.

Président de séance : M. GUTZWILLER Eric, Maire.

Sur proposition du Maire, Mme Karine MANGOLD est nommée secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 JUILLET 2022 (délibération n° 49_2022)

Le procès-verbal de la séance du 4.07.2022 a été distribué à chaque membre du Conseil Municipal. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

2.1. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES (délibération n° 50_2022)

Le club vosgien de Ferrette qui va réaliser le balisage de notre sentier de découverte (anneau bleu) et le lien avec le sentier des chênes de Durmenach nous informe des frais qu'il a investis (matériaux 240 € ; régie : 243.11 €). Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 600 € (compte FD 6574) au club vosgien de Ferrette. Les crédits seront prélevés sur le compte DF022 -dépenses imprévues.

2.2. - LOGEMENT COMMUNAL : résiliation de bail

2.2.1. - logement du 10 rue de Fislis - 2^{ème} étage (délibération n° 51_2022)

Mme WILLIG Nathalie a résilié son logement avec effet au 30.09.22. Le loyer actuel est de 500 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
⇒ fixe le loyer mensuel à 500 € charges en sus
⇒ autorise le maire à sélectionner un candidat à la relocation et à signer les documents à intervenir

2.2.2. - logement du 1 rue de Bâle

Le logement du 1 rue de Bâle a été loué à Mme SELTZ Evelyne le 1.9.2022.

2.3. DELEGATIONS EXERCEES PAR LE MAIRE (délibération n° 52_2022)

Le maire rend compte des décisions prises au titre des délégations reçues par le conseil municipal

- Souscription d'une nouvelle assurance via Groupama pour le nouveau tracteur communal (Deutz - immatriculation DQ 104 KN). Coût annuel : 367.38 € pour 2023. L'assurance de l'ancien tracteur Deutz sera résiliée le moment venu.

3 - AFFAIRES DOMANIALES

3.1. AFFAIRES FONCIERES

3.1.1. - lotissement am herrenweg

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
7.02.2022	5.2.2.	lotissement am herrenweg : vente d'une parcelle
4.04.2022	3.1.	lotissement am herrenweg : fin de l'opération
4.07.2022	3.1.	lotissement am herrenweg : clôture de l'opération ; CRAC

M. le Maire rend compte du suivi de ce dossier

- vente du lot 21a : deux propositions d'achat. Un agent immobilier qui souhaite souscrire un mandat de vente ce qui n'est pas possible pour le moment, le terrain ne nous ayant pas encore été rétrocédé ; une autre proposition mais avec accès par la rue de Fislis (refus de la CEA, à ce jour). Compte-tenu de la situation particulière (fin de la concession d'aménagement au 31.12.2021 et rétrocession de la parcelle à la commune en cours), ce point sera remis à l'ordre du jour le moment venu

3.1.2. - proposition d'acquisition d'une parcelle par un particulier (délibération n° 53_2022)

M. CHABOUTE Ludovic qui habite au 3 rue des anémones serait prêt à acquérir la parcelle située entre la propriété du 3 rue de Fislis et celle du 7 rue de Fislis (classée dans le domaine public communal), à détacher de la parcelle n° 91 - section 1 - avis du conseil municipal est demandé.

M. CHONG KEE Sténio suggère, si le conseil municipal approuve la vente, de proposer la parcelle aux riverains directs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Considérant qu'il s'agit d'une parcelle dont la taille ne permet pas un usage à utilité publique

- ⇒ donne un accord de principe à la demande et décide de consulter tous les riverains
- ⇒ le futur propriétaire ne sera pas autorisé à accéder au parking public situé en face de la mairie, via cette parcelle
- ⇒ au préalable, le maire est chargé de solliciter l'avis des domaines (estimation du prix)
- ⇒ charge le maire de procéder aux formalités nécessaires en vue du classement de cette parcelle dans le domaine privé de la commune.

3.1.3. - proposition d'acquisition d'une parcelle par un particulier

M. et Mme LAMBING Sébastien domicilié 2 rue des pivoinies souhaiteraient acquérir la bande verte située entre sa propriété et la bande roulante rue de Fislis. Avis défavorable est donné, des réseaux passant à cet endroit.

3.2. INVESTISSEMENTS : programmes en cours ou à engager

3.2.1 - aire de loisirs multigénérationnelle (délibération n° 54_2022)

Rappel des délibérations

Date	point	objet
10.04.2021	2.6.2.	demandes de subvention
4.10.2021	3.2.	zone de loisirs : convention avec l'ADAUHR
7.02.2022	3.2.	réalisation d'une zone de loisirs
4.04.2022	3.4.4.	aménagement d'une zone multigénérationnelle
04.07.2022	3.3.2	aménagement d'une aire de loisirs multigénérationnelle

Le conseil municipal a décidé l'aménagement d'une aire de loisirs multigénérationnelle à l'arrière de la salle polyvalente. Pour mémoire, le coût d'objectif HT du projet travaux (hors frais annexes et honoraires) a été fixé comme suit

Délibération du 4.4.2022 : le conseil municipal a décidé de limiter les phases travaux 1 et 2 à 270 000 € HT hors prestations intellectuelles, imprévus et phase 3 (estimation phase 3 : 28530.69) soit un total général travaux HT de 298 530.69 €.

Délibération du 4.7.2022 : le projet a été revu en commission ; au vu des rajouts, rectifications, contraintes techniques, le montant prévisionnel travaux est arrêté à 329 125 € HT, tranches ferme et deux tranches optionnelles

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21

Vu le code des marchés publics

Vu l'avis d'appel à la concurrence dématérialisé publié le 22.07.2021 sur le site de l'AMHR concernant l'aménagement d'une aire de loisirs multigénérationnelle (délai de remise des offres : 22.08.2022 à 17 h)

Vu les délibérations précitées et notamment la délibération n° 3.3.2.1 du 4.7.2022 approuvant l'APD et donnant pouvoir au maire pour le lancement de la consultation des entreprises et la rédaction du cahier de consultation

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 29.08.2022 proposé par le maire

Considérant au regard des critères de l'avis de publicité complété par le règlement de la consultation, qu'une seule offre a été déposée par les ets ID VERDE, sis à Mulhouse. Considérant néanmoins que l'offre répond aux coûts d'objectifs globaux fixés, qu'elle est l'offre économiquement la plus avantageuse et qu'elle est conforme au cahier de consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ autorise le maire à signer toutes les pièces du marché concernant le programme « aire de loisirs multigénérationnelle » avec les ets ID VERDE sis à Mulhouse, soit la tranche ferme et les deux tranches optionnelles, pour un montant total HT de 309.256.39 €. L'option 1 de la tranche ferme n'est pas retenue

Tranche	Estimatif PRO HT	Offre la plus favorable HT Ets ID VERDE	Exécution
Ferme	170 758	157 341.20	
Option 1	(7 800)	9 387.00	Automne 2022
Tranche opt. 1	132 587	136 097.40	2023
Tranch opt. 2	17 980	15 817.79	2024
TOTAL HT - Inclus option 1	329 125	318 643.39	
TOTAL HT - hors option 1	321 325	309 256.39	

⇒ autorise le maire à notifier le marché à l'entreprise et à délivrer l'ordre de service pour la tranche ferme

⇒ les crédits sont prévus au budget primitif 2022 - compte 2135 - opération 21

3.2.2 - fuite d'eau au cimetière (délibération n° 55_2022)

Les ets MSD, consultés, proposent de changer, dans un premier temps, une vanne afin de tester le réseau. Coût 2334.48 € TTC. M. LE FAVI Mario suggère de faire des tests avec un compresseur, au préalable, pour essayer de repérer la fuite. Le cas échéant, si nécessaire, la vanne sera changée. Les crédits seront prélevés sur le compte DI020 - dépenses imprévues à destination du compte DI 21316-33.

3.2.3 - voirie (délibération n° 56_2022)

La commission des bâtiments/ voirie s'est réunie et a examiné divers points

- Des devis ont été demandés pour une signalisation horizontale sur l'ensemble des 4 axes (RD473 et RD9bis et des cheminements piétons dans la rue de Vasselay, qui est étroite et actuellement dépourvue de trottoirs (entre les lotissements et l'école)
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés charge la commission de finaliser le dossier. Les crédits, limités à 4000 € HT seront prélevés sur le compte DI 020 - dépenses imprévues. Le maire est autorisé à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.
- Un devis sera demandé pour le colmatage des fissures du trottoir au droit de la propriété de Mme Schittly Madeleine
- éclairage public : coupure pendant la nuit - avis du conseil municipal demandé
Les positions sont partagées entre économies d'énergie (au vu de l'augmentation du prix de l'électricité, pénuries...) et sécurité. L'éclairage du parking de la salle polyvalente et du restaurant pose également problème ; la coupure, s'il y a lieu, sera générale. Il est décidé de faire un sondage auprès de la population (brève et Illiwap) sur la base d'une coupure entre 23 h et 5 h.

3.2.4 - divers

- le nouveau tracteur a été livré ; un marquage au nom de la commune sera fait
- le défibrillateur de l'église a été installé ; une séance publique d'information est prévue merc. 28.09 à 18 h à la salle polyvalente
- travaux sur le chemin forestier qui mène aux sources : estimation : 13452.80 € HT - subvention DETR accordée : 2690.56 €. Ce point sera repris lors de la préparation du budget primitif 2023.
- caméras : il manque toujours les panneaux

4- AFFAIRES GENERALES

4.1. COMPTE RENDU DES DELEGUES ET COMMISSIONS

Compte-rendu des délégués et commissions

- Rentrée scolaire : elle s'est bien passée malgré la pénurie de chauffeurs de bus annoncée
- SIGFRA : le maire et M. Mathiot ont reçu deux représentants du SIGFRA le 5.07.2022. Ils souhaitent connaître la position de chaque commune quant à l'avenir du SIGFRA. D'autres compétences sont évoquées par le Président comme la mise en place de réseaux de chaleur, embauche d'un agent qui étudiera la situation des forêts, des mesures à prendre face au réchauffement climatique....)
- PLUi Ill et Gersbach : mail de la CCS du 26.08.2011. Une commune du secteur a émis un avis défavorable ; la procédure sera retardée

4.2. COMCOM SUNDGAU : mutualisation

La Comcom propose de mutualiser le marquage au sol (prix unitaires dégressifs en fonction des quantités et de la taille des travaux) ; rajout de prix pour la signalisation verticale. Des devis sont en cours auprès d'entreprises ; aussi le conseil municipal y renonce pour le moment. Le cas échéant, si nécessaire, cette décision sera revue.

5.- URBANISME, EMBLEMES RESERVES ET COMMUNICATIONS DIVERSES

5.1. - situation financière

La situation financière au 2.09.2022 peut se résumer ainsi :

■ recettes 2022 enregistrées	594 021.21
■ dépenses 2022 mandatées	376 724.24
Solde en caisse	459 615.26

5.2.- Urbanisme : demandes d'autorisations d'urbanisme déposées et délivrées ; DPU

5.2.1 - Liste des autorisations délivrées et déposées

M. le Maire dresse la liste, pour information, des dépositaires de demandes en matière d'urbanisme depuis la séance du 4.07.2022, ainsi que celle des autorisations délivrées depuis cette même date.

5.3. - Communications diverses

5.3.1 - activités pour les + de 55 ans (délibération n° 57_2022)

L'association Siel bleu, section du Haut-Rhin, propose deux activités à la salle polyvalente pour les + de 55 ans (activités subventionnées par l'Etat) - groupe de 15 personnes max

- Activ 'bleu (gym ou marche nordique suivant la météo) : 30 séances pour 78 euros à charge des inscrits, à partir d'octobre 2022
- Amuz'bleu (activités ludiques) : 18 séances d'une heure, gratuites à partir de fin novembre 2022

Conditions (signature d'une convention de mise à disposition temporaire d'espace)

- mise à disposition d'une salle gratuitement (prise en charge des frais, notamment de chauffage, par la commune) ; l'association est responsable en cas de dégradations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à signer la convention suivant modèle joint en annexe.

5.3.2 - communications diverses

- 11 novembre à 18 h 30 à Werentzhouse : la cérémonie sera inter-paroissiale
- journée citoyenne du 1^{er} octobre : idées de chantier
- résiliation de MES ALERTES au 31.12.2022
- sinistres en cours : feu piéton ; bacs devant la mairie ; dégât des eaux 10 rue de Fislis, 2^{ème} étage ; lampadaire près du Bürähüs ; fuite probable dans le logement du 2^{ème} étage de la mairie (humidité au secrétariat).
- le jour de la nuit du 15 octobre : M. Mathiot se charge de contacter l'association d'astronomie de St Louis et de réserver la salle polyvalente (sera organisé le 8.10 si la salle polyvalente est occupée) ; le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à l'extinction de l'éclairage public dans l'ensemble de la commune, dans la nuit du 8 au 9 octobre 2022 à l'occasion de cette manifestation.

6 - INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire
Eric GUTZWILLER

La secrétaire
Karine MANGOLD

